

**Nous vous proposons la solution pour que vous exerciez votre activité de tatoueur, perceur en toute sérénité !**

En effet, une erreur dans le protocole d'hygiène, une faute professionnelle sont très vite arrivées, même avec les meilleures compétences

## OBJET

---

- Une assurance activité dédiée aux tatoueurs et perceurs
- **Contrat tout-en-1 : Assure simultanément vos 2 activités**
- Contrat à prix bas, sans paperasse ni attestation de formation à photocopier

## CIBLE

---

- **Spécialités couvertes : tatouage, piercing, microblading, extension de cils, dermopigmentation capillaire, maquillage permanent et semi-permanent**
- Assure la vente de bijoux fantaisies
- **Couvre en tous lieux** : en show, pendant un festival, un salon de tatouage ou en guest dans le studio d'un ami

## GARANTIES

---

### **Aide financière :**

- En cas de réclamation par un tiers (motifs, allergies, infections, cicatrices, droits d'auteur), protège financièrement **que vous soyez directement ou indirectement responsable d'un problème**

### **Garantie Défense-recours :**

- Intervient en cas de réclamation et couvre les frais d'avocats en cas de litige

### **Responsabilité Civile Professionnelle :**

- Protège contre les conséquences pécuniaires de ses erreurs, fautes ou omissions effectuées dans le cadre de son activité, causant un dommage matériel ou pas, à une autre personne